

Comment aborder les patients psychiatriques vieillissants en maison de repos ?// #2935

 8 h  160,00 €

Public

Personnel de maison de repos

Objectifs

Les MR-MRS constituent les nouveaux milieux de vie investis par les patients psychiatriques. Cette situation implique de nouvelles connaissances à acquérir et de nouveaux défis à relever en perspective pour les soignants.

A la fin de la formation, le participant sera capable:

- de différencier les pathologies psychiatriques les plus fréquentes;
- de comprendre les dynamiques spécifiques induites par cette nouvelle patientèle.
- de faire face aux comportements compliqués de manière raisonnée.

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 2935 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/fc70a352-3806-4931-bf77-ac9daa573fab\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/fc70a352-3806-4931-bf77-ac9daa573fab) (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/e99a44a2-a323-4de5-9b25-44511642930e>) Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

- Symptomatologies des principales maladies psychiatriques de l'adulte.
- Affections de la vieillesse en rapport aux démences.
- Échanges d'expériences et partage de notre pratique.
- Travail du réseau psychiatrique

Informations pratiques

> Droit d'inscription

160,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

 Liège

> Le 7 juin 2027
De 8h30 à 17h30

> Certificat - Attestation

Une attestation de participation vous sera remise en fin de formation

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

> **Reconnaissance**

Cette formation est agréée par la COCOM.

Formation agréée dans le cadre de la formation permanente de l'aide-soignant CFWB.